

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°03/2017 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)

du mercredi 1er novembre 2017 à Gilly

Mme Pascale Vollenweider Présidente, ouvre la séance et remercie la commune de Gilly pour son accueil.

Présences

32 délégués et suppléants (10 fixes et 22 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Délégués variables : M. Andreas Buntschu (pas de remplaçant)
Mme Rita Cuénod (remplacée par M. Jean-Jacques Zahler)

Déléguée fixe : Mme Nicole Bärtschi (pas de remplaçant)

M. Denis Pernet souhaite la bienvenue à l'assemblée réunie sur le nouveau site scolaire « Les Condémines » au nom des autorités de la commune de Gilly. Il relate brièvement l'histoire de ce nouveau complexe incluant dix nouvelles classes, une cantine, une UAPE, une salle de gym ainsi qu'un parking souterrain. La rentrée des élèves dans ce bâtiment flambant neuf s'est effectuée le 21 août 2017. La commune de Gilly aura le plaisir d'offrir un apéritif à l'assemblée à l'issue de la séance.

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour daté du 9 octobre 2017 est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2017

Ce compte-rendu est accepté par l'assemblée à la majorité moins une abstention.

3. Assermentation de membres et suppléants du Conseil intercommunal

Mme Florence Ursenbacher	Déléguée fixe suppléante	Luins
Mme Lucia Suva	Déléguée variable	Rolle

4. Communications du Bureau

Le bureau s'est réuni en date du 27 septembre 2017 et a d'ores et déjà fixé les prochaines séances du Conseil intercommunal pour l'année 2018 qui se dérouleront à 18h30, les mercredis :

14 mars à Luins

6 juin à Mont-sur-Rolle

7 novembre à Perroy

Les lieux restent encore à confirmer avec les communes concernées.

Mme Vollenweider donne lecture de deux courriers de démissions. Il s'agit de M. Giorgio Micello ainsi que de M. Christian Fluhr, de Rolle.

Mme la Présidente lit également le courrier du Comité pétitionnaire de Rolle qui s'insurge des barèmes progressifs de la nouvelle cantine Navirolle, sans proposition de rabais fratries. Ce comité, qui a récolté 400 signatures, se déclare déçu des réponses reçues du CODIR qui selon lui, ne répond pas aux questions soulevées. Il estime que les impôts étant déjà progressifs, la classe moyenne est frappée de plein fouet par cette décision. Le comité souhaite que le débat soit ouvert au sein des communes. Le courrier est transmis au Codir.

5. Communications du CODIR

Mme Sandra Gordon rappelle que, lors de la dernière assemblée, il avait été annoncé que le préavis concernant le Règlement du personnel d'Enfance et Jeunesse serait présenté lors de la présente séance. Finalement, il a été décidé que ce préavis serait soumis aux délégués le 14 mars 2018.

M. Philippe Straub relate que le 21 août 2017, le complexe de Gilly a été remis à la direction des écoles. Actuellement 180 élèves sont repartis dans 8 classes, l'UAPE affiche complet et jusqu'à 100 repas sont servis chaque jour. C'est une grande satisfaction de constater que les délais ont été tenus.

Mme Ingrid Jorissen présente la feuille de route 2017-2022 (annexée à ce procès-verbal).

6. Préavis N° 04-2017 du Comité de Direction concernant le budget 2018

Mme Gordon donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR, chapitre 1.

Mme Anne Guisolan lit les conclusions du chapitre 1 du rapport de la Commission des finances, incluant l'**amendement** suivant :

« Nous demandons que l'augmentation du loyer de Fr. 20'000.- pour les locaux du Maupas, sous-loués à la Commune de Rolle soit refusée. De ce fait, le compte 513.3161, serait de Fr. 202'834.- au lieu de Fr. 222'834.- »

Mme Vollenweider passe en revue les chapitres du budget 2017.

⇒ Compte 500 : Rémunération du personnel

M. Frédéric Mani s'interroge sur la répartition du salaire de la nouvelle assistante administrative RH à 80% : 50% à charge des écoles et 50% à charge de l'accueil de jour. Sachant que la majorité du personnel (env. 100 personnes) travaille pour l'accueil de jour, cette répartition n'est pas claire.

Mme Gordon répond que les frais administratifs ont été divisés en deux pour débiter. Au moment de la clôture des comptes, cette répartition sera revue.

⇒ Compte 503 : Patrouilleurs scolaires

M. Mani constate que la commune de Rolle compte 10 patrouilleurs scolaires et Mont-sur-Rolle en compte 4. Il trouve que 7 patrouilleurs pour la commune de Gilly est un chiffre excessif.

Mme Gordon informe qu'il n'est pas certain que Gilly en obtienne 7, ces chiffres étant approximatifs. Par ailleurs, elle fait remarquer qu'il manque des patrouilleurs pour la commune de Perroy.

M. Claude Gaignard précise qu'il s'agit d'un nombre de personnes, mais qu'elles n'ont pas toutes le même pourcentage de travail, certaines ne travaillant qu'un ou deux jours par semaine.

⇒ Compte 513 : Loyer bâtiment Maupas

M. Denys Jaquet demande si le Comité de direction accepte l'amendement proposé par la Commission des finances.

Mme Gordon indique que le Codir n'approuve pas cette proposition d'amendement.

M. Jaquet explique que la commune de Rolle n'accepte pas cet amendement pour les raisons qui vont être énumérées ci-après. Tout d'abord, il explique que le principe d'une Association intercommunale est basé sur la communication et la solidarité. Il rappelle que la commune de Rolle finance les transports scolaires alors qu'elle ne les utilise pas. Elle participe également largement aux frais de la bibliothèque et du Sésame selon un principe de solidarité. Il souligne que dans cet amendement, l'équité a été oubliée.

Il rappelle que l'immeuble du Maupas a permis d'intégrer des logements mais surtout des structures scolaires et parascolaires dont le Service de psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire (PPLS).

En 2006 un bail est signé. Ce dernier inclut locaux et places de parc. Les places de parking souterraines sont par chance louées par la société Honeywell. Malheureusement cette dernière résilie ses places de parc en 2016, ce qui diminue les rentrées financières. La commune de Rolle continue à payer ces places, soit Fr. 60'000.- par année. Après discussion, le propriétaire accepte de reprendre la moitié des places à son compte en demandant en échange une hausse de loyer. Si la commune de Rolle avait résilié le bail cette année, les élèves, la crèche et les PPLS seraient sans locaux. Au vu des montants engagés, Rolle veut intégrer cela dans les comptes d'EnJeu dès 2018. Le déficit de la commune de Rolle sur 10 ans pour ces locaux représente Fr. 862'000.-. Concernant la hausse de loyer de Fr. 51'000.-, la commune de Rolle prend 46% à sa charge et demande une participation à l'Association EnJeu de Fr. 20'000.-. Il souligne que cet amendement aura des conséquences s'il est accepté par l'assemblée.

M. Pierre Burnier approuve la commune de Rolle et encourage l'assemblée à suivre le Codir et à refuser l'amendement.

M. Laurent Schatzman, en tant que membre rollois de la Cofin approuve M. Jaquet. Il précise que cet amendement provient d'un problème de compréhension et de manque de communication. En effet, ces informations n'ont pas été clairement détaillées à la Commission des finances.

M. Mani confirme que ce montant est difficile à comprendre tel que présenté et sans explication. Il estime qu'il est nécessaire de mieux documenter les délégués et de leur donner des informations complètes.

La séance est interrompue et la Commission des finances, convaincue par ces explications, décide à l'unanimité de retirer cet amendement.

⇒ Compte 520.3141 : Sécurisation étang

M. Mani constate que le poste « sécurisation étang », pose de barrière Fr. 10'000.- apparaît deux fois.

Mme Gordon confirme que c'est un doublon.

⇒ Page 45 : Répartition Transport scolaires primaire :
Mme Maurer constate que la répartition est basée sur l'effectif 2015 et non de 2016.

Mme Gordon confirme que c'est bien l'année 2016 qui doit être prise en compte. Pour le secteur secondaire, il faut corriger également et indiquer l'année 2016. Cela est confirmé par le comptable.

Le chapitre 1 budget ne suscitant plus aucune remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

D'approuver le budget 2018 pour les activités scolaires et la bibliothèque tel que présenté dans le chapitre 1.

Mme Gordon donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR, chapitre 2.

Mme Anne Guisolan lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui sont identiques à celles du préavis.

⇒ Compte 730-3183 : Frais bancaire et CCP

M. Mani constate une nette augmentation pour l'année 2018 en comparaison avec 2016 et 2017.

Mme Gordon explique que les frais étaient répartis auparavant dans chaque structure, alors qu'à l'heure actuelle, ils sont intégrés dans le compte 730.

⇒ Cpte 730-4525 : Base de population au 31.12.2015

Mme Chantal Maurer demande pourquoi la répartition est basée sur l'année 2015 ?

Mme Gordon répond que l'ARAS procédait déjà de cette façon.

M. Maurizio Zecchin, comptable, confirme que cela faisait partie des statuts du but optionnel de l'ARAS. On se référait à 2 ans en arrière. Il confirme qu'il serait plus logique de se baser sur la dernière population connue.

M. Mani suggère au CODIR que les comptes soient basés sur l'année 2016 et que cela soit uniformisé à l'avenir.

Mme Gordon accepte cette modification qui n'a par ailleurs aucune incidence sur le préavis présenté.

Mme Maurer propose d'affiner cette répartition selon deux critères, habitants et élèves, comme pour le secteur scolaire. Elle propose de se baser sur l'utilisation des structures et le nombre d'habitants. Elle aimerait avoir cette projection pour les communes étant donné que cela implique des hausses importantes de points d'impôts.

Mme Gordon explique que l'établissement d'un budget est difficile puisque les heures consommées ne sont pas encore connues, cependant une correction est effectuée au moment des comptes.

Mme Maurer trouve plus judicieux de se baser sur les comptes bouclés de 2016. Malgré quelques changements, les chiffres seront plus précis puisque l'utilisation des structures se fait de manière continue d'année en année dans les villages.

Mme Gordon trouve qu'il s'agit d'une remarque intéressante et confirme que le Codir en prend bonne note.

⇒ Comptes 732 : Espace de Vie Infantile de Bellefontaine

Mme Maurer constate une augmentation de Fr. 100'000.-, principalement constituée de charges de personnel. La volonté des communes étant de diminuer ces charges pour les structures d'accueil, il est surprenant de constater des augmentations significatives de 7% dans le compte 732 ainsi que l'engagement de personnel plus expérimenté. De plus, elle se demande si la présence de deux directrices est réellement justifiée.

Mme Jorissen répond que le cas de Bellefontaine est particulier. L'ancienne directrice étant partie, une jeune éducatrice a repris la direction. Il était impossible pour elle de diriger deux structures dès la première année. Cependant, dans tous les cas où cela est possible, le choix d'une directrice unique sera favorisé pour limiter les coûts.

Mme Colomer Widmer estime, en tant que parent, qu'il est important d'engager du personnel qualifié et compétant pour s'occuper des enfants. Elle a beaucoup apprécié l'arrivée de la jeune directrice qui a fourni un excellent travail.

⇒ Cpte 737 : UAPE La Grand Echelle – Mont-sur-Rolle

Mme Maurer relate que la commune de Mont-sur-Rolle a été très surprise d'apprendre, à la lecture du budget, que l'UAPE Grande Echelle allait accueillir douze enfants supplémentaires. Elle aurait souhaité une meilleure communication et une discussion entre le Codir et sa commune. La répartition des places au niveau de l'accueil de jour est faite en fonction de l'utilisation. L'utilisation par les enfants de la commune est à la charge de la commune. A la Grande Echelle, une augmentation de l'encadrement est déjà effective au niveau des enfants de Mont-sur-Rolle ; en y ajoutant encore 12 enfants, cela représente des grosses sommes. Elle ne va pas présenter d'amendement pour supprimer ces places mais estime qu'au vu des coûts engendrés, il faudrait avoir un taux de couverture afin de fixer des limites et ne pas se baser uniquement sur les listes d'attente. Il y a deux ans, un préavis a été présenté au Conseil communal de sa commune pour un effectif de 36 enfants. Une telle augmentation ne correspond donc plus à ce qui était prévu initialement.

Mme Gordon prend note de la remarque mais explique que chaque commune est représentée au Codir par un Municipal et que c'est le rôle de cette personne de transmettre les communications.

Mme Maurer estime quant à elle que les sujets importants doivent donner lieu à des discussions entre le Codir et les Municipalités.

Mme Gordon répond que le Codir est toujours ouvert à la discussion sur demande des Municipalités.

M. Mani aimerait une projection du taux de couverture pour les communes et une comparaison avec les autres réseaux du canton afin de vérifier que l'Association est réellement un bon élève par rapport au reste du canton.

Mme Gordon répond qu'une étude pour la planification scolaire, parascolaire et préscolaire est menée par la société Microgis et que les résultats seront présentés aux communes l'année prochaine.

Mme Vollenweider ouvre la discussion sur le fonds du budget.

Le chapitre 2 du budget ne suscitant plus aucune remarque, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse décide à la majorité moins 1 avis contraire 1 abstention :

D'approuver le budget 2018 pour les activités accueil de jour tel que présenté dans l'annexe 2, soit Fr. 330.- par habitant.

7. Election et assermentation d'un membre au CODIR

La commune de Gilly a proposé de nommer M. François Delafoge au sein du CODIR en remplacement de M. Daniel Ganz, démissionnaire au 1^{er} juillet 2017.

Mme la Présidente procède à l'assermentation de ce dernier.

8. Election d'un membre à la Commission de gestion et d'un membre à la Commission des finances

M. Giorgio Micello ayant démissionné de la Commission des finances, Mme Dominique Perren a été proposée pour le remplacer.

M. Christian Fluhr a quant à lui démissionné de la Commission de gestion. Il a été proposé de le remplacer à cette fonction par Mme Nathalie Eynard.

Mme Vollenweider demande à l'assemblée si d'autres candidats sont intéressés par ces deux places vacantes. Aucun délégué ne se manifestant, Mme Perren et Mme Eynard sont élues par acclamation. Mme Vollenweider leur souhaite la bienvenue au sein de ces commissions.

9. Divers et propositions individuelles

M. Roland aimerait des précisions sur le déroulement de l'harmonisation du règlement du personnel qui est un sujet sensible. Il trouverait opportun de nommer une commission qui travaillerait sur ce nouveau règlement.

Mme Marinella Page rappelle que, lors de l'assemblée du mois de juin, une commission ad'hoc rapportant sur le règlement avait été nommée. Cette dernière travaille en collaboration avec un groupe d'accompagnement, issu des différents secteurs d'Enfance et Jeunesse. A ce jour, trois rencontres ont déjà eu lieu. L'organe délibérant se prononcera sur ce règlement lors de la séance du mois de mars 2018.

Mme Vollenweider remercie la commune de Gilly pour l'apéritif et y convie les délégués.

La séance est levée à 19h58.

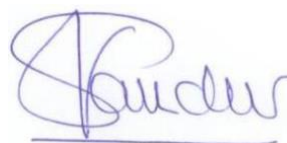
Au nom du Conseil intercommunal de
l'Association Enfance & Jeunesse

La Présidente :



Pascale Vollenweider

La Secrétaire :



Sandrine Vaucher